



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 19 février 2016**

Le dix-neuf février deux mille seize, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Sylvie LE CLECH, présidente par intérim de l'agence, en date du 18 janvier 2016.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Charles FOURNIER ; Monsieur Philippe LECOQ ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Aïx TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Sébastien DUCLOCHER ; Madame Marie-Anne FONTENIER ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Martine RICO, représentant du CESER ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yvan SYTNIK, directeur de la culture et du patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre, cinéma, audiovisuel, FRAC à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 22

- Votants : 24 (dont cinq pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2015**

Délibération 03-2016

.../...

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

## **Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### **Décide à la majorité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2015.

*Votants : 24*

*Pour : 16*

*Contre : 0*

*Abstention : 8*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

